

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/756 DU 1er/6/85

portant nomination de Monsieur Alfred
Raoul en qualité de Directeur Général
de la Sucrerie du Congo (SUCO).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la Charte des
Entreprises d'Etat ;

Vu la loi n° 54/83 du 8 Juillet 1983 instituant l'Entreprise
Pilote d'Etat et Complétant la loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 susvisée ;

Vu l'Ordonnance n° 15/78 du 11 Avril 1978 portant création
de SUCO ;

Vu le décret n° 83/868 du 30 Août 1983 portant transformation
de SUCO en Entreprise Pilote d'Etat ;

Vu le décret n° 82/895 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/868 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Monsieur Alfred RAOUL, Colonel de l'Armée Populaire
Nationale, est nommé Directeur Général de la Sucrerie du Congo
(SUCO).

ARTICLE 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
l'Entreprise SUCO qui est en outre redevable envers le Trésor
Public de la Contribution Patronale pour la Contribution de ses
droits à pension.
.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er JUILLET 1965

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République Chef du
Gouvernement

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-

Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat

Ange Edouard POUNGUI.-
Le Ministre des Finances
et du Budget

Ambroise NOUNKZALAY.-
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

Bernard COMBO MATSIEN...-